

Séance du mercredi 04 mai 2011

~~~~~

L'an deux mille onze, le quatre mai à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président ; d'après les convocations en date du 29 avril 2011.

Présents : MM. MARTIN Jean-Michel, BEGEY Jean-Marie, VARANCEAU Jean-Luc, POTTIER Agnès, VITRY Jean, THOUARD Geneviève, ROUDIER Patrick.

Absents : MM. VICENTY Jean-Michel, MOYSAN Alain.

Invités présents : MM. HAY Didier et PERAT Jean-Michel.

M. Jean-Luc VARANCEAU a été nommé secrétaire de séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- 1- Information sur le matériel
- 2- Formation du personnel
- 3- Questions diverses

=====

A la lecture du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2011, Monsieur Jean-Luc VARANCEAU rectifie une information. Au 2<sup>ème</sup> alinéa du point « 2-formation du personnel », il faut lire : « *Monsieur Jean-Noël COUSIN souhaite faire renouveler son CACES de cariste* ». Aucune autre remarque n'étant faite sur le procès-verbal, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Préambule :

Monsieur le Président informe que des modifications vont avoir lieu prochainement dans la composition du bureau du SIVOM suite à la démission d'un délégué de la commune du Seure qui sera remplacé. Un conseiller technique pourrait être nommé par une des communes. Il serait convoqué à chaque réunion du comité syndical. Son avis pourrait être requis mais il ne participerait pas aux votes. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

## **1- Travaux en commun**

### a/ suivi des heures des agents

Monsieur le Président fait le point sur les heures des agents techniques. Mesdames Geneviève THOUARD et Agnès POTTIER souhaitent que le cumul des heures entre Migron et Le Seure soient annulées pour repartir à zéro au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il en sera tenu compte dans le prochain bilan.

### b/ méthode de travail

Monsieur le Président regrette que la façon de travailler en SIVOM s'est quelque peu modifiée depuis quelques mois. En effet, les communes travaillent de manière plus isolée sans demander l'aide des autres. Pourtant, cette méthode a fait ses preuves : elle est plus efficace, plus rapide, limite la fatigue des agents. Elle permet également un échange des savoir-faire entre agent et entretien l'esprit sivomal. Monsieur Didier HAY signale que cette façon de travailler est parfois un peu lourde à mettre en place et suivant les travaux il n'y a pas forcément besoin de faire appel à plus de personnel.

c/ programme des travaux

| Travaux                              | Période              | Nb agent | Quels agents                     |
|--------------------------------------|----------------------|----------|----------------------------------|
| <b>COMMUNE DE MIGRON</b>             |                      |          |                                  |
| Pose de volets au bâtiment des aînés | ?                    | 2        | COUSIN et FAYS                   |
| Débernage                            | 1 journée début juin | 4        | COUSIN, TROCHUT, MICHAUD et FAYS |
| <b>VILLARS LES BOIS</b>              |                      |          |                                  |
| Meubles à poser dans la mairie       | ?                    | 2        | COUSIN et FAYS                   |
| Travaux de maçonnerie                | 2 jours environ      | 3        | TROCHUT, MICHAUD et FAYS         |
| <b>LE SEURE</b>                      |                      |          |                                  |
| Pose de bordures de caniveau         | le 9 mai             | 2        | FAYS et MICHAUD                  |
| Pose de bordure de caniveau (suite)  | du 10 au 13 mai      | 3        | COUSIN, FAYS et MICHAUD          |

## **2- Matériel**

Monsieur Jean-Michel MARTIN insiste auprès de l'assemblée pour renouveler aux agents la nécessité de veiller à l'entretien et au maintien en parfait état de marche du matériel. Tout matériel endommagé lors d'une manœuvre doit être systématiquement signalé aux élus et réparé.

### a/ devis pour les broyeurs

Monsieur le Président présente un devis des établissements THOUARD pour le remplacement des rouleaux sur deux broyeurs pour la somme TTC de 3 129,93 €

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire exécuter ces travaux par les établissements THOUARD suivant le devis fourni.

### b/ camion goudronneuse

Monsieur le Président informe l'assemblée que le camion goudronneuse a été dépanné par le garage Mercedes de Saint-Jean d'Angély car la pompe à eau était défectueuse pour 846 € TTC.

De plus, lors du passage aux mines réglementaire annuel quelques défauts ont été constatés et réparés. A ce jour, il n'est pas possible de connaître le coût de l'intervention car la facture n'a pas été envoyée.

Monsieur Patrick ROUDIER ne trouve pas normal de faire faire des travaux sur un véhicule sans demander un devis et sans en parler lors du comité syndical.

Monsieur Jean-Michel MARTIN rétorque que ces travaux devaient être fait rapidement sous peine d'immobilisation du camion pour plusieurs semaines alors que la commune de Migron était en train de l'utiliser. Si le devis nous permet de connaître le coût de l'intervention, les travaux devaient de tout façon être réalisés pour permettre aux agents de travailler en toute sécurité.

### c/ tondeur Iséki

Madame Agnès POTTIER rappelle que le dossier judiciaire est clôt. Il ne devrait pas y avoir de dédommagement par ce biais. Monsieur le Président doit écrire un courrier à l'assurance de l'entreprise de la société EMF pour que le SIVOM puisse recevoir une indemnisation au titre de la responsabilité lors du transport.

## **3- Questions diverses**

- Madame Agnès POTTIER demande la possibilité d'utiliser le tondeur Iséki pour entretenir le terrain de lagunage de Migron. Compte tenu de la configuration du terrain (pente, herbe haute...), il serait plus convenable d'utiliser le gyrobroyeur.

### - Convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail

Madame Agnès POTTIER signale qu'elle a reçu Monsieur le lieutenant Philippe MALNOU, chef du Bureau du Volontariat au Service Départemental d'Incendie et de Secours 17 (SDIS17) qui a présenté

la convention mise en place entre le SDIS et les collectivités employant des sapeurs-pompiers volontaires.

En effet, le SIVOM emploie deux agents qui sont sapeurs-pompiers volontaires : Messieurs William TROCHUT et Jean-Noël COUSIN.

Cette convention a pour finalité de définir les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et également la disponibilité pour formation d'un sapeur-pompier volontaire.

Le document sera consulté et fera l'objet d'une décision ultérieure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents.*